

MAIRIE DE DISSAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil neuf le vingt neuf avril à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur François ARANDA, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Olivier POUZET, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Carlos FERREIRA, Madame Marie France ROBIN, Madame Arlette BRISON, Madame Véronique PELOQUIN Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Marie France DUBOIS, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT

EXCUSES : Madame Annick PLUMEREAU donne pouvoir à Sophie SEGUIN
Madame Annie LEGRAND donne pouvoir à Michel FRANCOIS
Monsieur Dominique LUSSEAU donne pouvoir à Françoise DEBIN
Monsieur Jean Claude RICHARD donne pouvoir à Pierre BREMOND

Madame Marie France ROBIN a été désignée secrétaire de séance

- **1/ Demande d'adhésion au SIVEER des communes de FROZES et THOLLET ainsi que du SIMV de GENCAY SAINT MAURICE**

Monsieur Le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre du SIVEER, informe le conseil municipal que par délibérations en date du 12 décembre 2008 et du 30 janvier 2009, le comité du SIVEER a accepté

- La demande d'adhésion au SIVEER de la commune de FROZES
- La demande d'adhésion au SIVEER de la commune de THOLLET
- Ainsi que la demande d'adhésion au SIVEER du SIMV de GENCAY SAINT MAURICE

MAURICE

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces demandes d'adhésion au SIVEER.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter les demandes d'adhésion au SIVEER des communes de FROZES et THOLLET ainsi que du SIMV de GENCAY SAINT MAURICE
 - autorise Monsieur le maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant ces décisions.

- **2/ Demandes de subvention**

Sur proposition de Monsieur l'adjoint aux finances, le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- APE Les p'tits les grands : 900€
- Syndicat d'initiative de Dissay : 1250 €
- Réseau gérontologiques de la Vallée du Clain : 1377 €
- Ecole de musique Val Vert : 150 €

Et dit que les crédits correspondants ont été inscrits au C/ 6574 au budget 2009.

- **3/ Révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°7 du 19.02.2009 relative à la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.

Après délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée délibérante propose de nouvelles inscriptions :

- le chemin de la Rouère (CR6) qui relie la route de la Jonchère à la Croix des Plaines
- le chemin qui longe l'emplacement réservé n°64 et qui relie Puygremier au chemin des meuniers au dessus du bois dans le prolongement du chemin des hauts de Puygremier
- le site remarquable du coteau des Pendants (sur les parcelles ZI 22 et ZI 30)

4/Rectification du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 6 du 23.10.2008 relative à deux créations de postes et à une modification du tableau des emplois. Or, une erreur matérielle qui a conduit à omettre un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à 30/35 ème créé par délibération n°3 du 15 mai 2008. Il convient de rectifier cet oubli.

L'assemblée délibérante, décide de rectifier cette erreur et dit que le tableau des emplois était bien le suivant à compter du 1^{er} décembre 2008 :

Code	SERVICES	Fonction
	<u>ADMINISTRATIF</u>	
DGS	Attaché - 35/35°	Directeur général des services (emploi fonctionnel)
AA 02	Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service Accueil CCAS ACMO
AA 03	Adjoint administratif 2ème classe - 19/35°	Services Etat civil Election Accueil
AA 04	Adjoint administratif Princip.1° CI - 35/35°	Service urbanisme
AA.05	Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Stagiaire comptabilité
AA.06	Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Non pourvu
AA 07	Adjoint administratif 1ère classe - 35/35°	Service personnel
AA 08	Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service comptabilité, accueil
AA 01	Rédacteur 35/35°	Non pourvu
	<u>TECHNIQUE</u>	
RST	Contrôleur 35/35°	Responsable du service technique
ST07	Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Stagiaire voirie
ST09	Adjoint technique 1ère classe 35/35°	Service espaces verts
ST06	Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espaces verts
ST02	Agent de maîtrise Principal 35/35°	Service bâtiment
ST01	Contrôleur Princip de travaux - 35/35°	Service voirie
ST04	Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espaces verts
ST03	Agent maîtrise - 35/35°	Service bâtiment
ST05	Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service polyvalent
ST08	Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espaces verts
	<u>ECOLES ET DIVERS</u>	
AAN01	Adjoint d'animation 2ème classe- 35/35°	Service animation
AET01	Adjoint technique 2ème classe - 16/35°	Surveillance cantine, bibliothèque école
AET02	Adjoint technique 2ème classe - 18/35°	Entretien bâtiment; garderie mat., transport scolaire
AET03	Adjoint technique 2ème classe - 20/35°	Aide service cantine, garderie
AET04	Adjoint technique 2ème classe - 24H/35°	A pourvoir au 01.11.2008
AET05	Adjoint technique 2ème classe - 27H30/35°	Aide service cantine, entretien bâtiment, garderie
AET06	Adjoint technique 2ème classe - 28/35°	Entretien bâtiment, garderie maternelle
AET07	Adjoint technique 2ème classe - 30/35°	Entretien bâtiment maternelle

AET08	Adjoint technique 2ème classe - 31H50/35°	Service cantine
AET09	Adjoint technique 2ème classe - 32/35	Service cantine, garderie, animation
AET10	Adjoint technique 2ème classe - 34/35°	Service cantine maternelle, transport
AET11	Adjoint technique 2ème classe - 34/35°	Service cantine maternelle, transport
AET12	Adjoint technique 2ème classe - 35/35°	Service cantine, garderie
AET13	Adjoint technique 2ème classe 33,5/35°	Service entretien bâtiments
AEM01	Agent maîtrise principal- 35/35°	Service cantine
	Agents contractuels remplaçants	
ATS01	ATSEM 1ère CI - 35/35°	Non pourvu
ATS02	ATSEM 1ère CI 35/35°	Service de l'école maternelle
ATS03	ATSEM 1ère Classe - 34/35°	Service de l'école maternelle
ATS04	ATSEM 1ère classe - 30/35ème	Service de l'école maternelle
ATS05	ATSEM 2° CI - 34/35°	Non pourvu
ATS06	ATSEM 2ème CI - 30/35°	Service de l'école maternelle
ATS07	ATSEM 2ème CL - 30/35°	Service de l'école maternelle
ATS08	ATSEM principal 1ère classe 35/35°	Non pourvu
ATS09	ATSEM principal 2ème classe 35/35	Service de l'école maternelle

- **5/ Renouvellement de la convention avec Vienne Services pour la dématérialisation des marchés publics**

Monsieur le maire rappelle la convention qui lie la commune d'une part, et Interbat et Vienne Services d'autre part, pour la dématérialisation des marchés publics.

Il indique qu'il convient de statuer sur la convention 2009, nécessaire pour justifier les éventuelles prestations facturées en 2009.

Après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- adopte la formule AFH des tarifs Interbat relatifs aux frais d'hébergement sur marches-securises.fr et aux frais de consultations (document joint en annexe)
- accepte le devis de Vienne Services précisant la nature et le cout des prestations liées à la dématérialisation des marchés publics
- autorise le maire à signer ces documents.

- **6/ ZNIEFF**

Monsieur le maire rappelle la délibération du 4 décembre 2008 relative à la ZNIEFF du coteau des Pendants et le bail emphytéotique que l'assemblée délibérante a décidé de conclure avec le Conservatoire des Espaces naturels pour la gestion de cette zone.

Il conviendrait maintenant de statuer sur les points suivants :

- Décision pour la prise en charge des frais de succession relatifs à la parcelle AO 133
- Lancement de la procédure de « biens vacants et sans maître » pour les parcelles AO 136 et 137 en vue de l'acquisition de plein droit par la commune en application de l'article 713 du code civil et de l'art. L1123-2 du CGPPP (Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)
- Retirer du bail emphytéotique la parcelle ZA 49

A l'unanimité, le conseil municipal

- donne son accord pour chacun de ces trois points et mandate le maire pour signer tous documents relatifs à ces décisions

- dit que la ZNIEFF du coteau des pendants se composera des parcelles ci dessous

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance	Nature
AO	119	Les pendants	17900 m2	Lande
AO	130	Les pendants	7090 m2	Lande
AO	120	Les pendants	2747 m2	Lande
AO	123	Les pendants	1917 m2	Lande
AO	124	Les pendants	860 m2	Lande
AO	122	Les pendants	2000 m2	Lande
AO	125	Les pendants	2493 m2	Lande
AO	129	Les pendants	1184 m2	Lande
AO	126	Les pendants	521 m2	Lande
AO	127	Les pendants	717 m2	Lande
AO	133	Les pendants	2000 m2	Lande
AO	135	Les pendants	626 m2	Lande
AO	136	Les pendants	717 m2	Lande
AO	137	Les pendants	1390 m2	lande
		TOTAL	4ha 21a 62ca	

- **7/ Admission en non valeur suite à PV de carence**

Suite à des Procès verbaux de carence, Monsieur le Trésorier Municipal demande au conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non valeur de divers produits irrécouvrables sur le budget eau .

A l'unanimité, l'assemblée délibérante,

- - décide d'admettre en non valeur divers produits pour un montant total de **866,35 €** sur le budget eau
- dit que les crédits sont inscrits au budget eau 2009.

- **8/ Acquisition des parcelles AW 122, 138 et 142**

M. le maire expose au conseil que les parcelles de terrain AW 122, 138 et 142 sises chemin de Chaix. sont à vendre. Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre technique municipal, il conviendrait que la commune s'en portât acquéreur afin de compléter la réserve foncière nécessaire à ce projet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget 2009 du montant nécessaire à l'acquisition

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines en date du 3 février 2009,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains d'une superficie de 17 a 36 ca pour un prix maximum de 8700€.

9/ Choix de l'entreprise pour la réalisation de la signalétique des bâtiments communaux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le résultat de la consultation relative à la réalisation de la signalétique des bâtiments communaux et les conclusions de la commission d'appel d'offres.

Après délibéré et à l'unanimité, l'assemblée délibérante, suivant l'avis de la commission :

- retient la proposition de l'entreprise DELTAPLAST- Parc d'activités de la Mouline, rue des Frères Lumière 33560 CARBON BLANC pour un montant de 28 255,53 euros HT soit 30 205,61 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette prestation et notamment le devis

10/ Transfert d'une licence de 4^{ème} catégorie actuellement non exploitée

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande dont il a été saisi, relative au transfert sur une autre commune du département, d'une licence de 4^{ème} catégorie (de débit de boissons) actuellement non exploitée sur la commune de Dissay.

Après délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée délibérante émet un avis défavorable à ce transfert.

- **11/Contrat Enfance Jeunesse : avenant relatif au volet « jeunesse » et développement pour l'année 2009**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le dispositif "Contrat Temps Libres" qui liait, depuis 1999 (avec renouvellement en 2006, pour la période 2006-2007-2008), la commune de Dissay et la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne « pour la mise en œuvre d'une politique d'action sociale, globale, concertée, en faveur des enfants et des adolescents de 6 à 18 ans ».

Ce contrat Temps Libres, transformé en Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) désormais, comprend un volet « enfance » et un volet « jeunesse »

Ce contrat nécessite la signature d'un avenant pour le volet « jeunesse » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 fixant notamment les engagements mutuels des parties et ceux de la CAF concernant le montant des prestations de service.

Après délibéré et à l'unanimité, l'assemblée délibérante

- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.
- décide que le développement du CEJ pour 2009 portera sur l'augmentation de l'encadrement de l'accueil périscolaire élémentaire, l'accueil des 10-12 ans, la répartition des heures « animateur » entre temps d'animation et temps de coordination.

Point sur les dossiers en cours par :

Gérard ANDRE

- Compte rendu du **conseil communautaire** du 17.03.2009
- 5 juin à 20h à Marigny : **AG du Pays Haut Poitou et Clain** (pas de réunion programmée à ce jour pour la commission communication)
- **Codeval** à Chatellerault (le 03.04) : approbation des sociétés retenues pour l'étude du site (Burgeat) et la filière traitement (Antéa-Poiry)

Françoise DEBIN

- **ZNIEFF** : visite possible le 6 juin (après midi)
- **Chemins** : commission le 18.05 à 20h30 ; don d'une borne en pierre avec coquille St Jacques sur voie romaine
- **I-Parc** : pose de l'enrobé le 04.05 ; restent bordures et signalétique. Pour ouverture à la circulation, attendre fin des travaux internes de l'entreprise Chaveneau
- **Voirie** : examen des demandes émises lors des réunions de quartiers le 14.05 à 14h30
- **Assainissement** : réunion le 6.05 avec Siveer pour CCTP + plans
- **Salle polyvalente** : analyse des besoins présentée par l'ATD, à soumettre à utilisateurs pour validation par municipalité

Michel FRANCOIS

- **Site Internet** : « lancement réussi » le 6 avril
- **Réunions de quartiers** : 200 participants
- **CCJ** : prochaine réunion le samedi 2 mai
- Nouveau **blason** (Dissay, écrit en blanc et en majuscules) à intégrer dans tous les supports de communication
- **Dissay, les échos** : 12 pages début juillet, remise des articles pour le 15 juin
- **Commission Moulin de la Grève** : réunion lundi 27.04 à 18h30 (travaux sur toiture durant été 2009, proposition d'expertise par Fédération Française des Associations de Sauvegarde des Moulins avant de lancer tous projets

François ARANDA

- **Livret d'accueil** (économique) remis à jour : maquette soumise à commission communication
- Lidl ne s'implante pas à Dissay mais face à Auchan à Chasseneuil ; le projet de **pôle artisanal** ne semble pas pénalisé par cette défection du groupe Chessé
- **Commerce en Vienne** du 11 au 16 mai : lancement le 11 à la salle multimédia de Jaunay Clan
- Possibilité d'une nouvelle **association de commerçants disséens**
- **Marché hebdomadaire** : nouvelle disposition des bancs des commerçants permettant une circulation plus facile

Pierre BREMOND

- **Maison des associations** : travaux planifiés début mai
- **Bibliothèque** : postes informatiques livrés, logiciel à venir, consultation pour mobilier en cours
- **Animations de l'été** : plaquette en cours de finition avec la commission communication
- **Agenda du site Internet** : mettre en ligne le formulaire à compléter par les associations
- **Camping** : réunion de préparation de la saison le 06.05 à 17h30

Divers : pas de feu de la St Jean prévu cette année,

Bornage du terrain pour le village retraite le 19.05

Prévoir l'installation hors bibliothèque de l'activité couture et de l'aide aux devoirs

Agenda : commission finances le 13.05 à 20h30

Commission voirie le 14.05 à 20h30

Prochain conseil municipal le 28 mai.